



European VW Fun Cup 2019

Règlement Sportif

Annexe – Top Guns

Art. 1 – Application

L'annexe « Top Guns » fait partie intégrante des règlements sportifs du European VW Fun Cup, du Benelux VW Fun Cup et annexes. Cette annexe sera de stricte application pour toute la durée des épreuves du calendrier officiel publié par le promoteur des championnats.

Il n'y a pas de dérogation possible, même si une interprétation des règlements pourrait être douteuse, c'est l'application de l'annexe « Top Guns » qui sera prioritaire.

Art. 2 – Définition d'un « Top Gun »

Un pilote « Top Guns » est un pilote roulant ou non, ou ayant roulé en VW Fun Cup et qui par son pilotage est considéré par un groupe de travail neutre comme un pilote « Au Top ».

La liste des pilotes « Top Guns » a été publiée le 19 octobre 2018 pour la saison 2019 (voir art. 6)

Pour le 1^{er} décembre de chaque année, une liste sera publiée pour la saison suivante.

Un pilote n'ayant pas participé à la saison écoulée de la VW Fun Cup est dans l'obligation avant son engagement sur une voiture de faire la demande de son statut pilote auprès du Groupe de travail « Top Guns ». Celui-ci répondra dans les plus brefs délais au pilote concerné.

Le pilote devra faire la demande via l'adresse mail drivers@kronosevents.be, aucune autre adresse mail ne sera prise en compte pour cette demande.

Dès qu'un pilote rentre dans la liste « Top Guns » il y est pour la saison en cours. Le groupe de travail aura le droit de mettre un nouveau pilote (Nouvelle demande) sous observation avant de prendre sa décision finale quant à son statut pilote.

A chaque fin de saison sportive, le groupe de travail analysera la liste des pilotes « Top Guns » afin de voir si un pilote se trouvant dans la liste doit y rester ou pourra y sortir.

Art. 3 – Groupe de travail « Top Guns »

Le groupe de travail est composé de 5 personnes ayant l'expérience de la compétition automobile et de la VW Fun Cup. Il se réunira régulièrement afin de répondre aux demandes et sollicitations des teams et pilotes désirant connaître leur statut pilote.

Un rapporteur sera mis à la disposition du groupe de travail par le promoteur de la VW fun Cup. Ce rapporteur n'aura pas de droit de vote au sein du groupe de travail. L'adresse mail du rapporteur est drivers@kronosevents.be

Le groupe de travail est secret et ses décisions sont sans appel, les membres de ce groupe ne seront jamais divulgués et ils devront respecter les règles de confidentialité.

Seul le rapporteur de ce groupe de travail sera connu de tous, il sera le lien entre le promoteur, les instances sportives, les teams et les pilotes. C'est lui seul qui communiquera les décisions du groupe de travail.



Pour la saison 2019 le rapporteur du groupe de travail est Vanessa Bouchat

Art. 4 – Règles « Top Guns » en Mono

Dès qu'un pilote est considéré comme « Top Gun » il devra se soumettre aux règles suivantes :

Pour les épreuves hors 25 Hours

- a. Un pilote « Top Guns » ne pourra pas faire partie de la composition d'un équipage de 2 pilotes.
- b. Un pilote « Top Guns » pourra faire partie de la composition d'un équipage de 3, 4 pilotes ou plus.
- c. Dans tous les cas possibles il ne pourra pas y avoir deux pilotes « Top Guns » sur une même voiture.

Pour les 25 Hours VW Fun Cup

- a. Un pilote « Top Guns » ne pourra pas faire partie de la composition d'un équipage de 2 pilotes.
- b. Un pilote « Top Guns » pourra faire partie de la composition d'un équipage de 3 pilotes.
- c. Deux pilotes « Top Guns » pourront faire partie de la composition d'un équipage de 4 pilotes ou plus.
- d. Lorsque l'équipage est composé d'un « Top Guns » le temps de conduite maximal de ce pilote sera de sept heures. Ce temps sera comptabilisé du Pit Out au Pit In suivant.
- e. Lorsque l'équipage est composé de deux « Top Guns » le temps de conduite maximal de ces deux pilotes sera de treize heures. Ce temps sera comptabilisé du Pit Out au Pit In suivant pour l'ensemble du temps de conduite des deux pilotes.
- f. Le non-respect du temps max de conduite sera pénalisé par un Stop & Go du temps de conduite en infraction à la règle. Pour exemple ; si un pilote roule 7h02min11secondes, le voiture aura donc un Stop & Go de 02min et 11 secondes. Si le Stop & Go n'est pas fait avant la fin de la course la pénalité sera convertie en temps/tours + 30 sec (Temps moyen d'un Stop & Go)

Art. 5 – Règles « Top Guns » en Biplace

Il n'y a pas de limitation pour les pilotes « Top Guns » quant à la participation à un équipage d'une voiture Biplace.

Par contre, le temps d'arrêt obligatoire sera majoré de 30 secondes dès le moment où un pilote « Top Gun » prend place au volant de la Biplace.

Un pilote « Top Gun » devra, avant sa montée en piste, se soumettre à ce temps d'arrêt pour chaque relais obligatoire auquel il participe.

Dans le cas contraire, cet arrêt ne sera pas comptabilisé pour la règle des arrêts obligatoires imposé en Biplace.

Art. 6 – Liste des pilotes « Top Guns » au 1^{er} janvier 2019

Vincent Abril (Fra)	Fabrizio Gollin (Ita)
Kevin Balthazar (Bel)	Martin Leburton (Bel)
Cédric Bollen (Bel)	Michael Leenders (Bel)
Frédéric Caprasse (Bel)	Gilles Magnus (Bel)
Kevin Caprasse (Bel)	Maxime Martin (Bel)
Stefano Comini (Ita)	Lonni Martins (Fra)
Tom Coronel (NI)	Julien Ménard (Fra)
Hugo De Sadeleer (Sui)	Edouard Mondron (Bel)
Sam Dejonghe (Bel)	Guillaume Mondron (Bel)
Grégoire Demoustier (Fra)	Amaury Richard (Fra)
Mathieu Detry (Bel)	Grégory Servais (Bel)
Lorenzo Donniacuo (Bel)	Maxime Soulet (Bel)
Yann Ehrlicher (Fra)	Nico Verdonck (Bel)
Alain Ferté (Fra)	Frédéric Vervisch (Bel)

Visa RACB Sport : S01-EVWFC/B19-ATG1